

Du 28 mars 2007

Fédération Générale des Fonctionnaires FORCE OUVRIERE

## COMMISSION CENTRALE D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ DU 13 DECEMBRE 2006

La délégation FO était composée de : Anne Baltazar (FGF – FO) et Patrick Brillet (FO Com)

### Retraite anticipée des fonctionnaires handicapés

Suite à l'intervention préalable de FO sur ce sujet le Directeur M. Peny nous a annoncé la sortie au Journal Officiel du jour, du décret autorisant le départ anticipé en retraite des fonctionnaires handicapés et la majoration de leur pension ... Enfin ! (décret n°2006-1582 du 12 décembre 2006)

Pour autant le texte n'est pas appliqué par certaines administrations qui se déclarent incompétentes pour calculer la retraite de leurs agents dans l'attente de la circulaire d'application annoncée par la Fonction publique !

➤ Dernière minute : la circulaire attendue a été signée le 16 mars 2007.

### Documents

FO est également intervenue avant l'examen des points à l'ordre du jour, pour protester sur l'envoi tardif – voire la remise sur table pour les AT/MP - des documents. Ceci nous met dans l'impossibilité de consulter nos syndicats et fédérations notamment sur les bilans hygiène et sécurité. FO a demandé le rétablissement de bonnes pratiques en la matière.

## I. EXAMEN DU RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES DANS LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT EN 2004

Dans notre circulaire R3 du 18 avril 2006 nous indiquions les chiffres provisoires de l'emploi des travailleurs handicapés dans la Fonction publique de l'Etat pour 2004.

Les chiffres définitifs ont été présentés lors de cette CCHS. Ils diffèrent peu de ceux annoncés au printemps 2006.

Rappel : le taux pour l'Etat est de 4,1% en 2004 (hors militaires valides).

En 2004 758 recrutements par contrat ont été effectués (881 en 2003).

### ■ Education Nationale

200 postes viennent d'être ouverts au recrutement contractuel.

### ■ Enquête annuelle DGAFP

FO a relancé la demande, relayée par l'ensemble des syndicats, de maintenir l'enquête DGAFP dans l'attente de la prise en charge complète par le FIPHFP de l'ensemble des éléments quantitatifs et qualitatifs dont nous disposions.



FO exige qu'il n'y ait pas de rupture entre les enquêtes notamment en 2005-2006.

*(NDLR : il semble que nous ayons été entendus puisque l'enquête DGAFP a été relancée nous dit-on)*



Au-delà, FO a demandé que la politique en matière de handicap continue à être véritablement traitée à la CCHS et dans les administrations.

La Fonction publique ayant exprimé son intention de ne plus travailler que sur les flux (les recrutements), FO a exigé de continuer à discuter également de l'ensemble de la population d'agents handicapés.

Concernant justement la question du recensement, FO demande l'exhaustivité de celui-ci d'une part, et de connaître le déclenchement du décompte d'autre part : le décompte d'un agent handicapé n'est pas harmonisé d'une administration à une autre ; par ailleurs certaines administrations aident des agents handicapés qui ne sont pas tous éligibles au titre de la loi. FO souhaite travailler sur cette question au FIPHFP.

Enfin FO souhaite avoir les chiffres « en temps réel » : le FIPHFP fait obligation de déclarer le nombre d'agents handicapés d'une année N pour fin avril de l'année N+1. FO demande une CCHS très proche de la fourniture des chiffres – comme l'an dernier : en avril ou mai.

#### ■ Protocole d'octobre 2001

FO exige depuis 2 ans qu'il y soit mis fin étant donné qu'il est devenu caduc. Il semblerait que les commissions de suivi du protocole ne soient plus programmées.

## II. PRESENTATION DU BILAN DE L'APPLICATION DES DISPOSITIONS RELATIVES A L'HYGIENE, A LA SECURITE AU TRAVAIL ET A LA MEDECINE DE PREVENTION DANS LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT EN 2005

Peu de choses évoluent d'une année sur l'autre (c'est pourquoi vous vous réfèrerez utilement à notre circulaire R3 du 18 avril 2006, les éléments étant quasiment les mêmes !) ... et surtout pas la situation des **médecins de prévention et des médecins agréés**.

### **FO a évoqué l'action de grève menée dernièrement suite au blocage de l'évolution de la rémunération des médecins agréés par certains TPG (trésoriers payeurs généraux) trop zélés !**

Le Docteur Vignalou, coordonnateur des médecins, estime que la question de l'attractivité des postes de médecin de prévention n'est pas réglée.

Par ailleurs la formation requalifiante des médecins est jugée « peu opérante » par M. Chassine (IGAS) ...

#### ■ IHS, ACMO

Concernant les IHS (inspecteurs hygiène sécurité) et les ACMO (agents chargés de la mise en œuvre de la politique d'hygiène sécurité), M. Chassine a rappelé que l'IHS n'est pas le supérieur hiérarchique de l'ACMO.

FO a indiqué que des filières de prévention existent dans certains secteurs (Poste, Défense), rendant incontestable l'autorité des acteurs.

FO demande que les effectifs d'ACMO soient calculés en ETPT, car nombre d'ACMO n'ont en réalité aucun temps pour exercer cette mission !



## ■ Suicide

Le ministère de l'Équipement a fait un travail sur le sujet.

## ■ Document Unique de prévention

31% des administrations l'ont mis en œuvre (contre 17% en 2004).

FO estime que le Document Unique de Prévention ne donne pas les résultats escomptés d'une meilleure prise en compte de l'hygiène et de la sécurité sous tous ses aspects – même si une légère inflexion des thèmes abordés peut être observée, portant davantage l'attention sur l'organisation du travail et les risques individuels.

Le Docteur Vignalou indique que de nombreuses déclarations de TMS (troubles musculo-squelettiques) sont faites à tort s'agissant en réalité de souffrance au travail. Les administrations nient cette réalité qui met en cause l'organisation du travail.

M. Peny a annoncé une CCHS thématique en 2007 portant principalement sur le Document Unique de prévention.

**Pour FO, nous sommes toujours dans le contexte d'une réglementation mal appliquée, mal connue – par exemple le droit de retrait et le droit d'alerte sont toujours aussi méconnus.**

**Ceci pose la question du statut de l'hygiène et sécurité. Il faut faire évoluer ce sujet pour le rendre incontournable. FO souhaite un rapprochement vers ce qui se fait au ministère de la Défense.**

### **III. COMMUNICATION SUR LE DISPOSITIF RELATIF A L'INTERDICTION DE FUMER DANS LES LIEUX AFFECTES A UN USAGE COLLECTIF**

*Circulaire du 27 novembre 2006 de la Fonction publique relative aux conditions d'application dans les services de l'Etat et des établissements publics qui en relèvent de l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif, prévue par le décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006.*



La circulaire précise les dispositions et procédures applicables à compter du 1<sup>er</sup> février 2007 dans les locaux des administrations d'Etat et établissements publics qui en relèvent.

L'Etat se veut exemplaire en la matière. Ainsi les chefs de service sont invités à ne pas installer des emplacements à la disposition des fumeurs.

### **IV. EXAMEN DU RAPPORT SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES (AT/MP) DANS LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ETAT EN 2004**

Les chiffres sont quasiment identiques à ceux de l'année dernière (voir notre circulaire R3 du 18 avril 2006).

Nouveautés :

► Une partie de l'Education Nationale (l'enseignement supérieur) donne enfin ses chiffres !

► la Police donne elle aussi ses chiffres en matière d'accidents du travail ... mais pas encore les maladies professionnelles

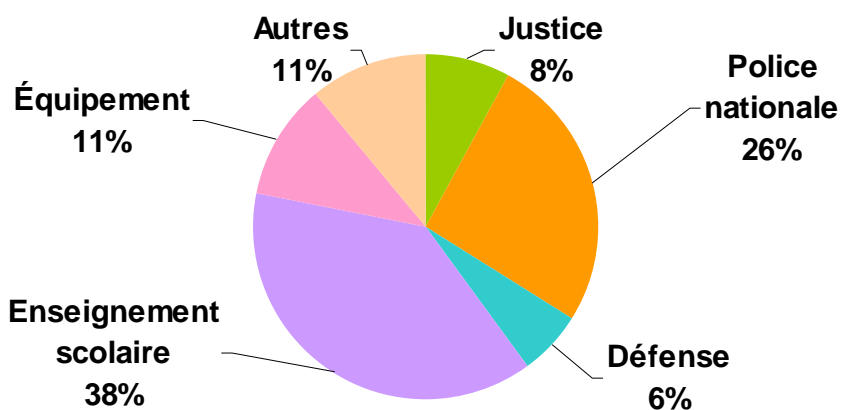
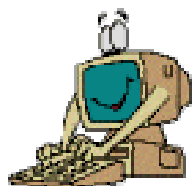
L'amiante représente 8 % des maladies professionnelles.

M. Peny annonce que les données AT/MP et Hygiène-sécurité figureront désormais dans les bilans sociaux annuels de la DGAFP.

### ● LES DONNEES DE CADRAGE

	Accidents			Nombre moyen de jours d'arrêt	
	Nombre	Taux 2003	Taux 2004	2003	2004
Travail	60 058	3,0	2,8	0,47	0,44
Trajet	9 662	0,5	0,5	0,11	0,10
<b>Total</b>	<b>69 720</b>	<b>3,5</b>	<b>3,3</b>	<b>0,58</b>	<b>0,54</b>

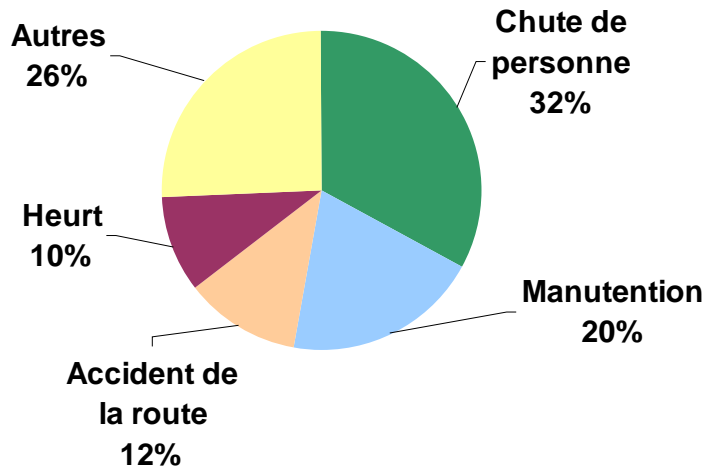
### ● LES PRINCIPAUX MINISTERES CONCERNES



### ● TAUX D'ACCIDENTS DES PRINCIPAUX MINISTERES

Police nationale	8,3
Justice	4,8
Défense	3,1
Équipement	3,9
Enseignement scolaire	1,7
Économie	0,6
<b>La Poste</b>	<b>5,6</b>

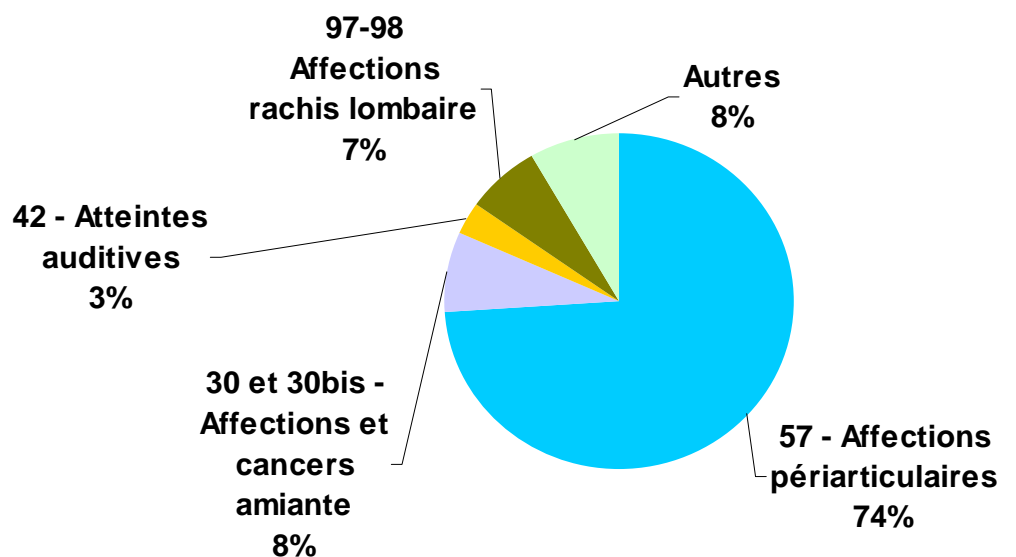
## ● PRINCIPALES NATURES DES ACCIDENTS



## ● COMPARAISON PUBLIC/PRIVE

	Taux d'accidents avec arrêt (pour 100)	Ratio d'arrêt (Jours /effectif)
Ministères	1,4	0,34
Établissements publics	3,2	0,89
Total fonction publique de l'État	1,7	0,44
Salariés de la CNAMTS	3,9	2,00

## ● AFFECTIONS PERI-ARTICULAIRES ET AMIANTE PRINCIPALEMENT



**CONCENTREES DANS QUELQUES MINISTERES**

	Défense	Equipe- ment	Enseigne- ment scolaire	La Poste	Total
<b>57 - Affections péri articulaires</b>	87	33	195	280	715
<b>30 et 30bis - Affections et cancers broncho-pulmonaires liées à l'amiante.</b>	60	1	9	2	82
<b>42 - Atteintes auditives</b>	10	10	6	1	31
<b>97-98 Affections chroniques du rachis lombaire</b>	12	23	7	23	71
<b>Autres</b>	15	3	13	9	40
<b>Total</b>	<b>184</b>	<b>70</b>	<b>230</b>	<b>315</b>	<b>799</b>

